



Sous l'autorité du responsable de l'accueil Périscolaire, vous assurez les missions suivantes :

Missions du poste

Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'activités selon les projets pédagogiques

- Analyser les besoins et les caractéristiques des publics accueillis
- Analyser, formaliser et chiffrer le projet d'activité
- Prendre en compte les différences des enfants et les nécessités d'une pédagogie inclusive

Encadrer et animer les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires

- Répertorier le matériel nécessaire à l'activité
- Respecter les capacités, l'expression et la créativité individuelle des enfants
- Etre à l'écoute et savoir dialoguer
- Impulser et animer la dynamique de groupe
- Pointer les enfants sur les supports numériques ou papier
- **En accueil Périscolaire :**
 - Sensibiliser les enfants à l'équilibre et la curiosité alimentaire
 - Collaborer et travailler en équipe avec les ATSEM et les agents de restauration
 - S'assurer du respect des PAI
 - En élémentaire, encadrer les études surveillées en collaboration avec les enseignants
- **En accueil Extrascolaire :**
 - Proposer et encadrer des activités de loisirs et les adapter aux différents publics
 - Planifier les temps d'animation en respectant les rythmes de l'enfant
 - Elaborer et suivre le budget de l'activité
 - Faire émerger, accompagner et mettre en forme les projets des enfants

Construire, maintenir et renforcer le lien avec les acteurs éducatifs et les parents

- Dialoguer avec les parents
- Dialoguer avec les acteurs éducatifs : enseignants, ATSEM, éducateurs sportifs, intervenants extérieurs

Profil recherché

- BAFA / CAP petite enfance / CPJEPS / CQP
- Faculté d'adaptation et prise d'initiative
- Connaissance du jeune public et de l'animation
- Aimer travailler en équipe
- Bonne organisation
- Sens du relationnel / Bienveillance et maîtrise de soi
- Ponctualité, assiduité, dynamisme

Informations complémentaires

Temps périscolaires :

- midi : 11h20 - 13h20
- soir : 16h20-19h

Temps extrascolaires (mercredi et vacances scolaires) : amplitude de 7h30 à 19h (travail jusqu'à 10 h consécutives dans la journée)

Rémunération au prorata des heures effectuées

Liens utiles

Postuler en ligne

[/mon-quotidien/emploi/postuler-en-ligne](#)

Infos pratiques

Rémunération au prorata des heures effectuées